

**COMITE INTERNATIONAL D'ETHIQUE ET DE SOLIDARITE
(COM.INT.E.S)**



Santé communautaire-Environnement-Agriculture durable –Gouvernance locale
Siège social: Bassar, Sis Rue de la COOPEC BILIMON, Qtier Administratif, BP:
02 Bassar Tél / Fax: (00228) 26630330/Cel : 90281099/98703431
E-mail: comintestogo@gmail.com /ongcomintes@yahoo.fr,
[SIT WEB .www.comintes.wordpress.com](http://SITWEB.www.comintes.wordpress.com)

**PROJET « DIALOGUE DES PARTIES PRENANTES AUTOUR DES DROITS
FONDAMENTAUX DES COMMUNAUTÉS DES ZONES MINIÈRES AU TOGO »
CONTRAT DE SUBVENTION-ACTIONS EXTERIEURES DE L'UNION EUROPEENNE-
EIDHR/2016/378-035**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT
DE CONSULTANT CHARGE DE RÉALISER UNE ENQUÊTE SUR LA
PERCEPTION DES POPULATIONS SUR LES PROJETS MINIERS DANS
TROIS (03) LOCALITÉS D'EXPLOITATION MINIÈRE AU TOGO**



Décembre 2017

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de son programme gouvernance locale, l'ONG Comité International d'Éthique et de Solidarité (COMINTES) a bénéficié d'un financement de la Commission de l'Union Européenne au Togo (DUE) pour la mise en œuvre du projet intitulé « Dialogue des parties prenantes autour des droits fondamentaux des communautés des zones minières au Togo » contrat de subvention N°-EIDHR/2016/378-035. Ce projet se déroule dans les préfectures de Yoto, Kloto, Bassar, Vo, Blitta, Kpendjal, et Dankpen. Il vise à contribuer à une meilleure connaissance et accès aux droits économiques, sociaux et environnementaux des communautés locales des zones d'exploitation minière situées dans les préfectures précitées pour une plus grande justice sociale au Togo.

L'action prévoit organiser les OSC en plateforme opérationnelle et dynamique tout en les dotant des compétences requises pour qu'elles s'engagent dans la défense des droits des populations des zones d'exploitation minière à travers le suivi des ristournes versées aux communautés issues des paiements des taxes infranationales payées à l'Etat via les délégations spéciales des préfectures et communes minières, la disponibilisation de données probantes sur la perception des populations sur les projets miniers et des activités de plaidoyer en vue d'influencer les pouvoirs publics et les entreprises minières à prendre des décisions concrètes en matière du respect des droits économiques, sociaux et environnementaux des populations des zones minières et la mobilisation sociale et communautaire (à travers les sensibilisations, les émissions radiophoniques et télévisées, des rencontres de plaidoyer) en faveur du respect des droits économiques, sociaux et environnementaux des populations des zones minières.

Il faut rappeler que le secteur extractif togolais, avec un sous-sol qui renferme de grands gisements de phosphates, de calcaire et de minerai de fer et des indices de bauxites, d'uranium, de terres rares et de polymétalliques est l'un des pôles majeurs du développement économique et constitue, à ce titre un axe prioritaire pour le gouvernement. Cette importance a permis de faire une réforme conséquente de ce secteur vital du pays et une mise en œuvre efficace et efficiente de la législation sociale nécessaire pour générer des retombées économiques, sociales et financières importantes en terme de contribution à l'économie nationale, de création d'emplois directs et indirects décents et de développement local soutenu.

Le constat révèle cependant que cette exploitation minière soulève plusieurs questions quant à une réelle prise en compte effective des droits économiques, sociaux et environnementaux des populations riveraines. Or aucune exploitation minière ne saurait garantir aux populations leurs bénéfices si de tels droits sont ignorés.

Les problèmes que soulève l'exploitation minière s'étendent tout au long des filières de l'Industrie Extractive (IE), se traduisant en termes d'impacts sociaux et environnementaux, de collecte, de gestion et de distribution des recettes, ainsi que d'investissement de ces revenus pour le bénéfice des communautés vivant autour des mines et du pays tout entier.

Cependant l'ampleur de ces impacts peut varier d'un projet minier à un autre et d'une localité à une autre en fonction du type de minerai et de la façon dont il est exploité. Quoiqu'il en soit, les populations riveraines d'un site minier ressentent diversement les impacts de l'exploitation minière.

Une enquête de perception sur les projets miniers en cours s'avère d'une impérieuse nécessité afin disponibiliser des informations/données fiables au sujet de l'attitude des communautés sur l'exploitation minière et d'optimiser les bénéfices environnementaux et sociaux qui pourront résulter de la réalisation des investissements dans le secteur minier, notamment la protection de l'environnement présent et futur ainsi que les effets durables du développement liés à l'exploitation des ressources naturelles.

Elle aboutira sur des constats et des recommandations qui orienteront les actions de plaidoyer et seront utilisées aussi par les institutions de la république et les entreprises.

C'est dans ce contexte que COMINTES entreprend le recrutement d'un consultant pour une enquête de perception des populations sur les projets miniers dans quatre localités d'exploitation minière au Togo à savoir Tabligbo, Vogan, Agomé-Tomégbé, Bassar.

II. OBJECTIF DE L'ETUDE

L'objectif général est d'examiner la perception des populations des zones d'exploitation minière sur les projets miniers ayant une durée d'au moins 5 ans notamment l'exploitation du phosphate par la SNPT dans la préfecture de Vo et Zio, l'exploitation du calcaire par les sociétés WACEM et SCANTOGO-MINES dans la préfecture de Yoto, l'exploitation de l'eau conditionnée par la société Clever Oxygène dans la préfecture de Kloto (à Agomé-Tomégbé) et l'exploitation de fer de bangeli dans la préfecture de Bassar (Bangeli) . Elle permettra d'affiner et de mettre à jour les orientations stratégiques sur les futures actions de plaidoyer prévu dans le projet (cibles, supports, logique d'intervention, thématiques, moyens, etc.). Elle permettra également à aux institutions de la république d'avoir une évaluation à grande échelle des points de vue de l'impact des projets minier sur le développement du pays.

III -MISSION DU CONSULTANT

Le consultant, dans le cadre de cette étude, doit mener une enquête auprès d'un échantillon de représentants des populations (populations, autorités traditionnelle, OSC locales...) des trois localités Tabligbo, Vogan et Agomé-Tomégbé. Il doit, dans le cadre de sa consultation, proposer :

- 1) une méthodologie de travail mettant en relief les aspects à la fois qualitatifs (focus groups) et quantitatifs (enquête de terrain par questionnaire) dans la préparation et la mise en œuvre de l'étude ;

- 2) une catégorisation des questionnaires reflétant les impacts de l'exploitation minière : sociaux et environnementaux, de collecte, de gestion et de distribution des recettes, ainsi que d'investissement de ces revenus pour le bénéfice des communautés vivant autour des mines et du pays tout entier et à ce titre aborder les problématiques et
- 3) une analyse des éléments de perception et une présentation des résultats et des recommandations dans un rapport qui sera soumis au Coordonnateur du Projet à COMINTES.

Phase I : Préparation et formulation

Le contractant doit présenter un rapport d'établissement précisant les éléments suivants :

- 1) Analyse et commentaire du présent document ;
- 2) Présentation des outils de collecte des données et des enquêtes à mener ;
- 3) Présentation des méthodes et modalités de collecte des données ;
- 4) Le formulaire (ou canevas ?) du compte-rendu du/des focus groups organisé(s) ;

Phase II - Enquête et entretiens

Partant de la description et de l'analyse des enjeux, le consultant est appelé à mener des enquêtes auprès des acteurs locaux (populations, autorités traditionnelle, OSC locales...) et à établir un diagnostic sur la perception de l'exploitation minière. Il devra mener des entretiens directs pour l'enquête de perception. A l'issue de cette étape, le consultant devra traiter les données collectées, les analyser et présenter une synthèse des résultats, pour faire ressortir les acquis et les insuffisances en rapport avec la perception de de l'exploitation minière.

Phase III : Synthèse et recommandations

Pour cette phase, et au regard des résultats de l'enquête, le consultant est appelé à élaborer un rapport final en français comprenant les synthèses des données collectées et des recommandations devant permettre de corriger les insuffisances relevées par l'étude de façon à affiner la stratégie et à renseigner l'ensemble des parties prenantes sur la perception des populations des zones minières sur les projets miniers. Ce rapport s'accompagnera d'un résumé exécutif.

IV- ORGANISATION DE L'ETUDE ET LIVRABLES ATTENDUS

L'étude sera réalisée dans un délai maximal de 30 jours. L'équipe de projet de COMINTES facilitera et accompagnera l'organisation de la consultation et mettra à disposition toute la documentation utile. A l'inverse, le consultant est responsable de l'organisation de la restitution des résultats de son étude.

Une version préliminaire du rapport final sera présentée l'équipe de projet pour discussion et amendement. Le consultant disposera de 7 jours pour intégrer les inputs et

commentaires / compléments éventuels proposés afin de présenter la version finale de l'étude.

V- PROFIL

Le consultant senior devra :

- Etre détenteur d'un Diplôme universitaire (au moins BAC+5) en sciences sociales (Sociologie, Démographie, Etudes du développement, ou tout autre domaine équivalent)
- Avoir une expérience d'au moins dix (10) ans en matière d'enquêtes qualitatives
- Etre doté d'une capacité de rédaction, de synthèse et d'analyse.
- La connaissance du secteur minier togolais et des programmes comme ITIE et PDGM serait un atout.

VI- CALENDRIER DU TRAVAIL

Le consultant dispose de 30 jours pour effectuer son travail (étude) à partir de la date de signature du contrat et 1 jour pour l'atelier de validation du rapport de l'étude.

Concernant les horaires il travaillera à sa convenance, en étroite collaboration avec l'équipe du projet de COMINTES, auquel il restituera son travail dans un rapport synthétique et sera convié à toutes les réunions impliquant cette étude.

VII- DEPOT

Les Consultants intéressés par cette Offre sont priés de déposer leur dossier au siège de l'ONG COMINTES Bassar, **Sis Rue de la COOPEC BILIMON, Quartier Administratif, BP : 02 Bassar** en notant sur l'enveloppe « *Consultant Enquête de Perception des Populations sur les Projets Miniers au Togo* » ou à envoyer par mail à l'adresse **comintestogo@gmail.com**. Date limite du dépôt le 10 janvier 2018 à 17H.